



Modification bon de commande

Par **julien perillat**, le **13/03/2008 à 19:43**

Bonjour,

nous avons signé un bon de commande chez un cuisiniste , dans la magasin, mais nous n'avons pas encore versé d'acompte. nous desirions faire des modifications dans notre implantation de cuisine et encore négocier le prix. Le vendeur est il en droit de refuser ces modifications et cette nouvelle négociation. S'il refuse pouvons nous annuler la commande malgré notre signature.

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008 à 20:13**

Bonjour.

-Non, vous ne pouvez pas faire de modifications sans l'accord du vendeur.

-Non, vous ne pouvez pas vous rétracter de votre contrat.

Par **julien perillat**, le **13/03/2008 à 20:40**

Merci pour ces informations et surtout pour la rapidité de réponse.
Meilleures salutations

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008** à **20:52**

Tout le plaisir est pour moi!